



**PROCÈS-VERBAL DE LA
311^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 14 septembre 2017 à 14 h,
local 1085, pavillon Ringuet de l'UQTR**

Présences — Absences			
Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie humaine	Denis Boire	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette		A
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagné-Penix	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux		A
Ergothérapie	Nancy Baril	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P	
Finance et économie	Foued Chihi		A
Génie chimique	James Agbebavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon		A
Génie industriel	Pascal Forget	P	
Génie mécanique	Gilbert Lebrun		A*
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P	
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'Homme	P	
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette	P	
Management	Cécile Fonrouge		A
Management	François Labelle	P	
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault		A
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P	
Orthophonie	Bernard Michallet	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Danielle Leclerc		A
Psychologie	Diane St-Laurent		A*
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Sciences comptables	Benoît Lavigne	P	
Sciences de l'activité physique	Claude Dugas		A
Sciences de l'activité physique	Sacha-Rose Stoloff	P	
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Miron	P	
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent		A
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux		A
Sciences de l'environnement	Denis Gratton		A
Sciences humaines	Thierry Nootens	P	
Sciences infirmières	Lyne Cloutier	P	
Sciences infirmières	Annick Jutras		A
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismaïl Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Daphné Drouin	secrétaire	P	

*Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.

La professeure Daphné Drouin, secrétaire, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-311-14-09-17-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en grand nombre et de leur engagement envers leurs collègues.

CS-311-14-09-17-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale également que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-311-14-09-17-03 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués à désigner la professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, à titre de présidente d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

CS-311-14-09-17-04 Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible de modifier l'ordre du jour au moment de son adoption.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. **Suivi sur la négociation de la convention collective**
6. **Lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants**
7. **Rapport du comité des relations de travail**
8. **Sommaire du plan d'action syndicale 2017-2018 (Dépôt)**
9. **Projet d'ordre du jour de la 149^e assemblée générale (28 septembre)**
10. **Affaires budgétaires :**
 - 10.1. Rapport financier de l'année 2016-2017 (Dépôt)
 - 10.2. Choix des auditeurs pour l'année 2017-2018
11. **Élection de représentants aux :**
 - 11.1. Comité des distinctions honorifiques de l'UQTR
 - 11.2. Comité institutionnel sur le tabac
12. **Tribune des délégués et des déléguées**
13. Adoption du procès-verbal de la 310^e réunion du conseil syndical
14. Information et dépôt de documents :
 - 14.1. Dépôt du procès-verbal de la 546^e réunion du comité exécutif
 - 14.2. Dépôt des suites à donner aux réunions du CX et du CS
 - 14.3. Agenda du mois d'octobre 2017
15. Affaires nouvelles
16. Date de la prochaine rencontre : 26 octobre 2017
17. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif du Syndicat, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, déléguée du Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 311^e réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-311-14-09-17-05 Suivi sur la négociation de la convention collective

La présidente d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT signale qu'il y aura deux rencontres de négociation de prévues avant l'assemblée générale du 28 septembre.

Il a été convenu au comité exécutif que lors de ces rencontres il ne sera pas question du dépôt patronal. Le comité de négociation apportera des précisions sur le dépôt syndical ou abordera des questions qui n'y apparaissent pas. Il cite en exemple le rôle des

administrateurs délégués, la représentation syndicale, les primes pour les cours donnés en soirée ou durant le weekend, les directions pédagogiques des cliniques, etc.

Le VPRT rappelle l'importance de l'assemblée générale du 28 septembre et il invite les délégués à inciter leurs collègues à y participer en grand nombre ou, à tout le moins, à voter sur le dépôt patronal. Plus le rejet du dépôt sera massif, plus le message à la Direction de l'UQTR sera significatif.

CS-311-14-09-17-06 Lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants (discussions)

La présidente d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT précise qu'il a reçu mardi dernier un nouveau tableau du service des relations de travail de l'UQTR concernant les impacts de la bonification pour les grands groupes d'étudiants sur les différents budgets départementaux. Les délégués et les directions de département ont d'ailleurs reçu les extraits de ce tableau concernant leur département.

Le VPRT présente un extrait du tableau en attirant l'attention des délégués sur les différentes lacunes qui font en sorte qu'il n'est pas véritablement possible de constater l'impact de la bonification de tâche sur les budgets départementaux. Il indique que le Service des relations de travail de l'UQTR n'a pas tenu compte des sommes utilisées par les départements pour l'embauche d'auxiliaires d'enseignement.

De plus, le VPRT signale que le Service des relations de travail de l'UQTR a fait parvenir une nouvelle version de la lettre d'entente mentionnant que les nouvelles règles de financement s'appliqueront sur quatre sessions tout en assurant que les données du tableau sont basées sur trois sessions.

Le VPRT considère, pour toutes ces raisons, qu'il est prématuré d'inviter le conseil syndical à formuler une recommandation sur le projet de lettre d'entente pour l'assemblée générale du 28 septembre prochain. S'il devait y avoir des développements avant l'assemblée générale, le Syndicat consultera électroniquement les délégués afin de formuler une recommandation pour l'Assemblée générale.

Faisant suite à l'intervention du VPRT, les délégués soulignent :

- Considérant la complexité du dossier et les impacts significatifs sur les budgets départementaux, il serait intéressant que le Syndicat publie un texte dans le bulletin *Le point d'ancre*;
- Qu'il aurait été intéressant que les délégués reçoivent les données de l'ensemble des départements afin de pouvoir faire des comparaisons. Le VPRT précise qu'il avait convenu avec le Service des relations de travail de l'UQTR d'expédier les données à chacun des départements individuellement. Il rediscutera de la question avec le comité exécutif.
- Qu'au-delà des résultats des évaluations, il est évident que les départements perdront une partie de leur autonomie budgétaire au profit du décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) ce qui n'est pas nécessairement souhaitable.
- Que le tableau ne reflète évidemment pas la réalité et les impacts budgétaires. Il ne faudrait toutefois pas abandonner l'idée d'établir une certaine équité entre les départements et les chargés de cours pour la bonification de la tâche pour les grands groupes d'étudiants.
- Qu'il ne faudrait pas laisser croire que donner un cours à un grand groupe demande toujours plus d'effort et de travail. Des groupes moins nombreux peuvent aussi nécessiter un encadrement et un travail tout aussi méritoire.

CS-311-14-09-17-06 Comité des relations de travail (CRT)

6.1 Rapport du comitéComité d'évaluation des professeurs

Le VPRT précise :

Le professeur évalué ne peut pas intervenir sur le choix du comité d'évaluation par l'assemblée départementale. Cependant si le professeur évalué a des raisons sérieuses de croire qu'une personne nommée sur le comité est en conflit d'intérêts ou aurait un parti pris, le professeur évalué a le droit de signaler ses craintes au directeur de département, au directeur des ressources humaines et au syndicat. La direction aurait alors un devoir d'enquête pour s'assurer que le processus d'évaluation soit juste, impartial et équitable.

Plancher d'emploi au 1^{er} septembre 2017

Le VPRT fait le point sur le nombre de postes de professeur au 1^{er} septembre dernier :

Le nombre de postes au plancher d'emploi 2017-2018, selon la convention collective 2013-2017, devait être de 462,31 postes.

Le nombre de postes qui doivent être occupés au plancher d'emploi 2017-2018 selon la lettre d'entente était de 445,31 postes (462,31-17).

Les informations sur le nombre de postes comptabilisés au plancher d'emploi 2017-2018 au 1^{er} septembre s'élève à 449,59 postes.

Nombre de titulaires de poste (en fonction) comptabilisés pour les économies liées à la lettre d'entente s'élève à 444,59 titulaires.

Selon le rapport, la Direction aurait respecté le nombre de postes prévu à la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective : 445 postes. Le CRT vérifiera si tous les postes comptabilisés concernent effectivement des professeurs à qui l'Université a versé une rémunération durant l'année de référence.

CS-311-14-09-17-08 Sommaire du plan d'action syndicale 2017-2018 (Dépôt)

La présidente d'assemblée invite le président du Syndicat à présenter le point.

Le président rappelle que chaque année, le comité exécutif se réunit afin de faire le point sur l'année terminée et sur le plan d'action de la prochaine. Il attire l'attention des délégués sur les principaux projets de l'année 2017-2018 :

Actions prioritaires

- Négocier le renouvellement de la convention collective.
- Former des comités en appui au comité de négociation.
- Faire l'analyse financière comparative des constituantes de l'UQ.

Autres activités syndicales

- Relations de travail et activités syndicales
- Doter le SPPUQTR de règles internes permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement psychologique, de discrimination et d'incivilité au travail touchant ses membres.
- Assurer le suivi de l'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.
- Assurer le suivi de la nouvelle entente sur les services juridiques.
- Réactiver les comités paritaires de santé et de sécurité au travail.
- Réviser le rôle et les mandats de la vice-présidence aux affaires syndicales.

Affaires universitaires

- Réaliser des sondages d'appréciation auprès des professeurs sur les différents services de l'UQTR.
- Intensifier les rencontres d'information avec les directions de département.
- Faire le point sur la situation de la recherche dans les constituantes de l'UQ.

Services à la collectivité

- Poursuivre les rencontres du comité de valorisation du rôle du professeur de l'UQTR.
- Faire la promotion des bourses d'études syndicales auprès des directions de programmes.
- Poursuivre la promotion des professeurs qui se démarquent au cours de l'année.

- Faire la promotion des professeurs qui s'impliquent dans leur communauté.
- Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.

Secrétariat

- Doter le Syndicat d'une règle d'adoption des lettres d'entente.
- Doter le Syndicat de règles pour la tenue des assemblées générales et les élections
- Revoir la règle d'attribution des déagements syndicaux.

Représentation nationale

- Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
- Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein du comité sur le financement des universités de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU).

Après avoir répondu aux questions des délégués, le président les remercie de leur attention.

CS-311-14-09-17-09 **Projet d'ordre du jour de la 149^e assemblée générale (28 septembre)**

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégués sur le projet d'ordre du jour de la 149^e assemblée générale qui aura lieu le jeudi 28 septembre prochain à 12 h. Elle fait lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 149^e assemblée générale du Syndicat;
 CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif appuyée par la professeure Lyne Cloutier, déléguée du Département des sciences infirmières, il est résolu :

D'adopter, tel qu'amendé, le projet d'ordre du jour de la 149^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) qui se tiendra le 28 septembre 2017 à 12 h au local 1012 Nérée-Beauchemin.

Le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail, appuyé par le professeur Sylvain Beaudry, trésorier, propose d'amender le projet d'ordre du jour en enlevant le point traitant du projet de lettre d'entente sur les grands groupes.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition d'amendement adoptée à l'unanimité.

La présidente d'assemblée revient donc à la proposition principale, constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, elle déclare la proposition principale adoptée telle qu'amendée.

CS-311-14-09-17-10 **Affaires budgétaires**

10.1. Rapport financier de l'année 2016-2017 (Dépôt)

La présidente d'assemblée invite le trésorier à faire la présentation du point.

Le trésorier débute en précisant que le comité exécutif a déjà adopté le rapport financier 2016-2017 et qu'il ne s'agit que d'un dépôt au conseil syndical.

Le trésorier présente les différents tableaux du rapport indiquant que les charges (dépenses) se sont élevées à 692 266 \$ en hausse de 21 % comparativement à l'année précédente (574 246 \$). Le retour à temps plein de la conseillère aux relations de travail, l'ajout d'un procureur au consortium des services juridiques et les cotisations spéciales au Cartel intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) justifie 65 % de cette hausse des charges. Ces cotisations spéciales visaient à contester l'intention du siège social de l'UQ de ne pas reconnaître totalement la contribution des participants au financement du régime de retraite de l'UQ (RRUQ).

Les produits (revenus) s'élevaient à 1 234 913 \$ comparativement à 690 475 \$ en 2015-2016, une hausse de 79 % générée surtout par les gains non réalisés sur les placements qui sont passés d'un négatif de 315 174 à un bénéfice de 261 073 \$. Les revenus de la

cotisation syndicale sont en hausse de 3 % passant de 741 553 \$ à 761 615 \$. Le trésorier fait remarquer que les revenus de cotisation couvrent les coûts de fonctionnement du syndicat.

Au 31 mars 2016, le surplus non affecté (fonds de défense professionnel) s'élevait à 4 989 516 \$ en hausse de 13 % comparativement à l'année dernière. Le fonds de défense représente 10,1 % de la masse salariale des professeurs pour l'année 2015-2016

Après avoir répondu aux questions des délégués, il invite la présidente d'assemblée à faire lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;
 CONSIDÉRANT le dépôt des résultats financiers 2016-2017;
 CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;
 CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif appuyée par le professeur François Labelle, délégué du Département de management, il est résolu :

De prendre acte du rapport financier 2016-2017 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel que préparé par la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois, CPA, de Trois-Rivières.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

10.2. Choix des auditeurs pour l'année 2017-2018

Le trésorier rappelle les critères de sélection utilisés par le Syndicat pour choisir les firmes d'audit. Il s'agit de contrat de cinq ans renouvelable chaque année.

La firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois, CPA, de Trois-Rivières termine une cinquième année de vérification des finances du Syndicat. Le comité exécutif recommande d'attribuer le contrat à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières.

La présidente d'assemblée présente le projet de résolution :

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;
 CONSIDÉRANT le mode de sélection des firmes d'audits;
 CONSIDÉRANT les explications du trésorier;
 CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif dûment appuyée par le professeur Benoît Lavigne, délégué du Département des sciences comptables, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale de désigner la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2017-2018 (première année).

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

CS-311-14-09-17-11 Élection de représentants

La présidente d'assemblée indique que le Syndicat doit désigner des représentants au comité institutionnel sur les distinctions honorifiques et au comité sur le tabac.

Des appels de candidatures ont été faits auprès des professeurs les 29 août, 5 et 12 septembre.

La présidente d'assemblée se propose d'agir à titre de présidente des élections et invite les délégués à désigner deux scrutateurs : les professeurs Diane Saint-Laurent et Sylvain Beaudry sont désignés.

11.1 Comité des distinctions honorifiques de l'UQTR

Le Syndicat a reçu les candidatures des professeurs Lyne Cloutier du Département des sciences infirmières et Denis Boire du Département d'anatomie.
La présidente des élections invite chacun des candidats à s'adresser aux délégués.
La présidente des élections invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote.
Après le dépouillement du scrutin, la présidente des élections déclare la professeure Cloutier élue.

11.2 Comité institutionnel sur le tabac

La présidente d'assemblée indique que le Syndicat n'a pas reçu de candidature pour ce poste. Elle vérifie donc auprès des délégués leur intérêt à représenter le Syndicat au comité institutionnel sur le tabac.

La professeure Lyne Cloutier, déléguée du Département des sciences infirmières, appuyée par la professeure Diane Saint-Laurent, vice-présidente des services à la collectivité, propose la candidature du professeur René Lesage.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'autres candidatures et vérifié l'intérêt du professeur Lesage, la présidente des élections le déclare élu.

CS-311-14-09-17-12 Tribune des délégués et des déléguées

La présidente d'assemblée invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué la vie de leur département au cours des derniers mois.

Le professeur Benoît Lavigne du Département des sciences comptables attire l'attention des délégués sur le processus d'embauche des professeurs pour l'année 2018-2019. Afin de respecter le plancher d'emploi, l'UQTR devra embaucher plus d'une trentaine de professeurs. Il est fort à parier que, comme les deux dernières années, les départements devront compléter le processus en n'ayant aucune garantie d'embauche des candidats retenus. Ce qui constitue une perte de temps et d'énergie et totalement irrespectueux pour les candidatures retenues. N'y aurait-il pas possibilité que le Syndicat et la Direction trouvent un modus operandi permettant d'éviter cette situation? Après avoir suggéré quelques solutions, il invite le comité exécutif à y réfléchir.

Le VPRT indique que la priorisation des postes à combler à la commission des études serait la meilleure façon d'éviter aux départements ce travail inutile. La Direction refuse toutefois de le faire.

CS-311-14-09-17-13 Adoption du procès-verbal de la 310^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 310^e réunion du conseil syndical tenue le 31 août 2017 et les délégués en ayant confirmé la conformité, ils adoptent la proposition suivante :

Sur motion dûment proposée par la professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation, appuyé par le professeur Sylvain Beaudry, trésorier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 310^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 31 août 2017.

CS-311-14-09-17-14 Information et dépôt de documents

14.1. Dépôt du procès-verbal de la 546^e réunion du comité exécutif

La présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 546^e réunion du comité exécutif tenue le 25 août 2017.

Elle invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif concernés.

14.2. Dépôt des suites à donner aux réunions du CX et du CS

La présidente d'assemblée fait lecture des récents dossiers découlant des réunions du comité exécutif et du conseil syndical.

14.3. Agenda du mois d'octobre 2017

La présidente d'assemblée fait lecture du calendrier des activités syndicales pour le mois d'octobre.

CS-311-14-09-17-15 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est discutée à ce point de l'ordre du jour.

CS-311-14-09-17-16 Date de la prochaine rencontre

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 26 octobre 2017 à 11 h 45.

CS-311-14-09-17-17 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 15 h 20.

Présidente de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Daphné Drouin
Secrétaire du Syndicat

Alain Gamelin
Conseiller aux affaires universitaires